



L'INJUSTICE SOCIALE NOURRIT LES DIVIDENDES

Jeudi 07 octobre, un projet de Plan de sauvegarde de l'emploi sur Virgin Radio et RFM a été présenté aux représentants du personnel. Objectif de la direction : fermer 30 de ses 71 stations en régions (26 Virgin Radio et 4 RFM) et supprimer 34 postes : 30 journalistes et 4 animateurs.

Pour justifier son projet, la direction des deux radios évoque une baisse globale de l'écoute des radios, spécifiquement des radios musicales concurrencées par les plateformes de streaming.

Cet argumentaire ne résiste pas à l'analyse. Europe 1 n'a pas eu besoin de la concurrence de Deezer ou Spotify pour voir son audience s'effondrer sondage après sondage. La gestion erratique du groupe Lagardère suffit, en revanche, à expliquer ce naufrage que les autres grandes radios généralistes n'ont pas connu.

Depuis plusieurs années, comme Europe 1, nos deux radios ont gravement souffert des incohérences d'une gouvernance choisie par le Groupe : changement de dirigeants incessants, stratégies inadaptées, contradictoires et même parfois inexistantes à des moments cruciaux, gel des investissements humains et matériels.

Malgré toutes ces conditions défavorables aggravées par la crise sanitaire, **en 2020, Virgin Radio et RFM sont parvenues, comme chaque année, à faire remonter au groupe Lagardère plusieurs millions d'euros de dividendes !!!** Il est donc totalement infondé sur le plan économique et particulièrement injuste sur le plan humain de sanctionner aujourd'hui les salariés des Régions qu'hier encore la direction saluait pour leur engagement remarquable durant la crise sanitaire.

Avec la même détermination que par le passé, vos représentants du personnel vont une fois nouvelle fois s'opposer, fermement, calmement, méthodiquement à ce PSE inepte qui met en péril nos emplois, nos radios, et plus largement la pluralité des programmes sur l'ensemble des territoires visés.

La première réunion d'examen du PSE est programmée lundi 18 octobre.

Contacts :

Jean-Charles Fontlupt, délégué syndical CGT (Régions) : 06.62.63.31.93

Laurent Lemaire, délégué syndical CFTD (Régions) : 06.03.34.79.21